

Séance du Conseil de Ville
du 30 juin 2003 à 19.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 06 / 2003

1. Appel
2. Procès-verbal no 05/2003
3. Questions orales
4. Rapport d'activités 2002 de la Commission de gestion et de vérification des comptes à l'attention du Conseil de Ville
5. Comptes communaux 2002
6. Rapport de gestion 2002 de la Municipalité
7. Message relatif à l'octroi de la personnalité juridique au FRED
8. Demande de crédit cadre de fr. 150'000.- pour financer des mesures en faveur des sans-emploi
9. Développement du postulat 4.05/03 - "Pour un meilleur accueil", CS•POP, Mme Emilie Schindelholz
10. Développement de la motion 5.04/03 - "Une vitrine culturelle à la gare", CS•POP, Mme Odile Montavon
11. Développement de l'interpellation 3.05/03 - "Quelle politique culturelle pour Delémont ?", CS•POP, Mme Emilie Schindelholz
12. Développement du postulat 4.06/03 - "Boucle de transit de la Vieille Ville : sécurité des piétons ?", PLR, M. Jean-René Rais
13. Réponse au postulat 4.10/02 - "Financements du "maintien de la valeur" d'un objet", PLR, M. Marc Voelke

COMMUNICATIONS

M. le Président ouvre la séance et informe que M. Frédy Klopfenstein et Mme Marie-Antoinette Charmillot, conseillers de ville PS, ont démissionné respectivement au 31 mai et 31 juillet 2003. De plus, M. David Willemin, conseiller de ville suppléant PS, a démissionné au 31 juillet 2003 également. Par conséquent, Mme Andrée Stadelmann et M. Alain Vollmer ont été nommés conseillers de ville avec effet au 1^{er} juin 2003, respectivement 1^{er} août 2003. M. Marco Lorenzini a été nommé conseiller de ville suppléant à partir du 1^{er} juin 2003. M. le Président remercie les démissionnaires pour leur travail et souhaite la bienvenue à leurs successeurs.

M. le Président informe que la Commission de gestion et de vérification des comptes a transmis une demande de modification de l'ordre du jour consistant à retirer le point 7 relatif à l'octroi de la personnalité juridique au FRED.

M. Romain Seuret, PLR, rapporte, en sa qualité de président de la commission précitée, que cette dernière souhaite déplacer le message concernant l'octroi de la personnalité juridique au FRED à la séance du Conseil de ville du mois de septembre 2003. En effet, par manque de temps, la commission n'a pas été en mesure d'analyser le message en détail, d'une part. D'autre part, le spécialiste, à qui la commission a fait appel dans le cadre de cette modification de statut, n'a pas pu participer à toutes les séances.

M. le Maire demande, au nom du Conseil communal, de ne pas entrer en matière, estimant qu'aucune raison ne le justifie. L'octroi de la personnalité juridique au FRED est un sujet datant de plusieurs années. De plus, depuis trois ans, la commission incite elle-même le Conseil communal à régler cette question. M. le Maire informe que l'autorité de surveillance des fondations du Canton a donné son aval quant à l'octroi de la personnalité juridique au FRED et que l'actuaire-conseil de la Municipalité est du reste d'accord avec la proposition du Conseil

communal. M. le Maire relève que plus de 90 % des caisses de pensions suisses ont la personnalité juridique; c'est le cas, entre autres, de la Caisse de pensions du Canton du Jura. Il insiste sur le fait que les compétences du FRED et du Conseil de Ville demeureraient inchangées avec cette modification de statuts.

DECISION : le message relatif à l'octroi de la personnalité juridique au FRED est retiré de l'ordre du jour par 25 voix contre 21. Il figurera à l'ordre du jour de septembre 2003.

De plus, M. le Président informe que le Conseil communal, d'entente avec Mme Emilie Schindelholz, souhaite reporter en août le point 11 concernant le développement de l'interpellation 3.05/03 - "Quelle politique culturelle pour Delémont ?", CS•POP.

DECISION : le report en août 2003 du développement de l'interpellation 3.05/03 - "Quelle politique culturelle pour Delémont ?", CS•POP, Mme Emilie Schindelholz, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

1. APPEL

47 membres sont présents.

M. Michel **Rion**, président, Mme Françoise **Doriot**, 1^{ère} vice-présidente, M. Francesco **Prudente**, 2^{ème} vice-président, M. Michel **Hirtzlin**, Pierluigi **Fedele**, scrutateurs.

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Pierre **Ackermann**, José **Bernal**, Jeanne **Boillat**, André **Burri**, Vincent **Chételat** (PS), Philippe **Comte**, Jérôme **Corbat**, Hubert **Crevoisier**, Sarah **Erard Jäkel**, Max **Goetschmann**, Jeanne-Andrée **Jeannerat**, Pascal **Mertenat**, Odile **Montavon**, Jean **Morgenthaler**, Béatrice **Müller**, Giuseppe **Natale**, Georges **Pélégrin**, Jean-René **Rais**, Marie-Anne **Rebetez**, François **Rime**, Jean-François **Rossel**, Raffaele **Scarciglia**, Emilie **Schindelholz**, Romain **Seuret**, Philippe **Staubli**, Alain **Steger**, Pierre **Tschopp**, Milca **Vernier**, Marc **Voelke**, Alain **Voirol**, Anselme **Voirol**, Gérard **Wicht**, Valérie **Wüthrich**.

Sont excusés et remplacés

Mme Sandra Borruat Chételat est remplacée par M. Marco **Lorenzini**
 Mme Marie-Antoinette Charmillot est remplacée par M. Alain **Vollmer**
 M. Alphonse Chèvre est remplacé par M. Pierre **Chételat**
 M. Romain Godinat est remplacé par M. Douglas **Harris**
 Mme Marie-Claire Grimm est remplacée par M. David **Asséo**
 M. Jean-Louis Monney est remplacé par M. Philippe **Monnet**
 Mme Anne Seydoux est remplacée par Mme Sylviane **Mertenat**

Sont excusés

M. Christophe Lovis
 Mme Régine Ramseier
 M. Christian Silvant
 Mme Andrée Stadelmann

2. PROCÈS-VERBAL NO 05/2003

Le procès-verbal no 05/2003 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Maire apporte un correctif à sa réponse à la question orale de M. Jérôme Corbat relative aux concessions de taxi. Il avait en effet indiqué que le règlement ne prévoyait pas que les concessions pouvaient être accordées à une personne morale. En réalité, le règlement le prévoit dans ses articles 7 et 8, mais le cas ne s'est jamais produit.

3. QUESTIONS ORALES

M. Gérard Wicht, PCSI, demande au Conseil communal des renseignements au sujet de la situation de l'eau à Delémont, des éventuelles restrictions futures et de sa qualité.

Il désire également savoir si d'autres communes ont sollicité l'aide de la Ville en vue d'un approvisionnement en eau potable.

M. Gilles Froidevaux, conseiller communal responsable du Département de l'énergie et des eaux, informe que la Ville ne fait face en ce moment à aucun problème d'eau mais que d'autres communes ont effectivement demandé une livraison d'eau d'appoint, vu les conventions signées à ce sujet il y a plusieurs années. Profitant des forages fructueux réalisés dans la zone industrielle, la Ville est en mesure de fournir les quantités d'eau demandées. M. Froidevaux, quant à la qualité de l'eau, précise qu'elle est extrêmement bonne et que les problèmes relatifs à la dégradation de l'eau par l'atrazine, notamment, ont été résolus.

M. Gérard Wicht est satisfait.

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, déplore le trafic inutile généré par certains automobilistes, en Vieille Ville et à la Gare notamment, cherchant une place de parc ou attendant des passagers à la sortie du train. Elle revient également sur les parcs inappropriés à la piscine, par exemple, et demande si la police fait tout ce qui est en son pouvoir pour sanctionner ces automobilistes.

M. le Maire répond que la police essaie d'appliquer une politique intelligente, c'est-à-dire de fermeté mais sans acharnement. En effet, elle est confrontée aux exaspérations de certains citoyens de même qu'aux réclamations des automobilistes. M. le Maire assure que la police veille à ne pas tolérer n'importe quelle situation, qu'elle est présente sur le terrain et qu'elle sanctionne par le biais d'amendes.

Mme Emilie Schindelholz est satisfaite.

M. Pierre Tschopp, PS, estime que les barrières installées à la rue de la Molière et devant l'ancienne Migros n'ont plus de raison d'être étant donné que cette route n'est plus un axe de transit et que Migros a déménagé. Il se demande également si les barrières aux carrefours de la Pharmacie Riat et de la Gare sont encore nécessaires vu que les rues en question ne sont plus des axes de transit non plus.

M. Rémy Meury, conseiller communal responsable du Département des travaux publics, informe que des barrières avaient été installées devant le magasin Migros car ce dernier vendait des produits sur le trottoir. Il pense que la demande de M. Tschopp mérite d'être étudiée et propose d'en parler dans les plus brefs délais dans son département. Quant aux barrières de sécurité installées aux carrefours de la Pharmacie Riat et du Terminus, M. Meury est moins catégorique, estimant que la RDU n'a pas réglé tous les problèmes de transit dans la ville.

M. Pierre Tschopp est satisfait.

Mme Jeanne Boillat, PS, félicite les jardiniers pour les aménagements floraux de la piscine et de ses alentours. Toutefois, elle est d'avis que les zones ombragées ne sont pas assez nombreuses. Elle invite donc la commune à replanter des arbres en automne dans certains secteurs de la piscine et demande si, pendant quelques années, des parasols ou autres moyens de protection pourraient être mis à la disposition des usagers.

Mme Patricia Cattin, conseillère communale responsable du Département de la culture, de la jeunesse et des sports, informe que les jardiniers de la Ville ont aménagé les magnifiques massifs de la piscine. De plus, dans le cadre de récents travaux, des arbres ont effectivement été coupés et, par manque de temps, le Département des travaux publics n'a pas été en mesure d'en replanter d'autres, ce qu'il fera cet automne. Mme Cattin relève qu'avant quelques années, ces nouveaux arbres ne procureront pas l'ombre attendue. Elle estime toutefois que l'utilisation de parasols n'est pas la solution adéquate en raison du danger en cas de vent. De même, elle n'envisage pas de constructions procurant de l'ombre. En attendant, elle invite les usagers de la piscine à se protéger à l'aide de casquettes, T-shirts, et de renoncer à la piscine avec des jeunes enfants durant les heures dangereuses.

Mme Jeanne Boillat est satisfaite.

4. RAPPORT D'ACTIVITES 2002 DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE VERIFICATION DES COMPTES A L'ATTENTION DU CONSEIL DE VILLE

M. Romain Seuret, PLR, président de la commission précitée, informe que le rapport d'activités 2002 a été rédigé en collaboration avec M. Denis Hostettler, son prédécesseur, et en accord avec les membres actuels de la commission. Il précise que les activités de la commission ont essentiellement consisté en l'étude et la rédaction des rapports obligatoires, ainsi qu'en l'élaboration du rapport final de l'audit du Contrôle des habitants. Il rapporte également que l'objectif de la commission, pour 2003, est d'achever les anciens dossiers en cours d'ici à la fin de l'année.

5. COMPTES COMMUNAUX 2002

Mme Madeleine Amgwerd, conseillère communale responsable du Département des finances et des écoles, présente le message relatif aux comptes 2002. Elle souligne que la différence entre les comptes 2002 et ceux de 2001 est inférieure à 1 %. La différence avec le budget est plus importante; elle est liée, entre autres, aux variations dues à la participation de la Ville aux charges cantonales et aux rentrées fiscales.

Mme Amgwerd relève que les comptes sont équilibrés et qu'ils présentent un solde de quelque fr. 40'000.-. Elle met en exergue le montant des investissements de 7.1 millions de francs. Les pages finales des comptes renseignent sur les dépenses et mettent en évidence les efforts financiers consentis. Mme Amgwerd précise que la plupart des comptes bouclés sont en dessous du crédit voté et que certains présentent des marges conséquentes, ce qui influence positivement la dette.

Contrairement aux deux années précédentes, au cours desquelles la Ville avait effectué plus d'amortissements, augmentant ainsi la marge d'autofinancement, Mme Amgwerd indique que les amortissements répondent en 2002 aux exigences légales. Malgré cela, la moyenne d'autofinancement sur les cinq dernières années est de 68 % et les comptes 2002 présentent un résultat positif pour la 4^{ème} année consécutive. Le Conseil communal se dit satisfait de ce résultat. Mme Amgwerd souligne que les charges communales ont été maîtrisées et que le budget a été respecté. Elle remercie donc, au nom du Conseil communal, le personnel communal et les chefs de service, de même que la Caisse, son personnel et le caissier, en particulier. Elle adresse également ses remerciements à la Commission de gestion et de vérification des comptes, ainsi qu'à la fiduciaire.

Finalement, Mme Amgwerd donne quelques renseignements au sujet des indicateurs harmonisés permettant de surveiller les comptes en constatant leur évolution. Elle cite en particulier le degré d'autofinancement s'élevant à 47 %, dû aux investissements conséquents. Ce point est à surveiller, de même que la capacité d'autofinancement. Mme Amgwerd relève que la quotité des intérêts est en constante amélioration; la quotité de la charge financière, elle, est bonne. S'agissant de la dette, Mme Amgwerd indique que les comptes comportent en page 119 la dette consolidée totale et la dette par habitant.

Mme Amgwerd revient sur l'introduction de la présentation schématique du compte administratif et des bilans consolidés, préparés chaque année par la fiduciaire, ainsi que sur le "bonus" réalisé dans le cadre de l'extension du réseau et de la construction du réservoir.

Au nom du Conseil communal, Mme Amgwerd demande au Conseil de Ville d'approuver les comptes 2002 présentant fr. 81'585'967.15 de revenus, fr. 81'545'736.75 de charges, soit un excédent bénéficiaire de fr. 40'230.40.

M. Romain Seuret, PLR, rappelle que la Commission de gestion et de vérification des comptes est chargée du contrôle des comptes communaux, en collaboration avec la fiduciaire. Le rapport de la commission a pour but d'attirer l'attention du Conseil de Ville sur la situation et l'évolution financière possible des comptes, ceci par des recommandations ou des propositions. Il souligne que le Conseil de Ville est compétent pour influencer ou non la gestion des finances de la Ville, en acceptant ou refusant les crédits proposés par l'Exécutif.

M. Seuret souligne l'importance de l'augmentation de la dette consolidée, atteignant 96.2 millions de francs à fin 2001. A fin 2002, elle s'élève à 100.6 millions de francs, accusant ainsi une augmentation de 4.6 %. Les recettes fiscales des personnes morales,

quant à elles, diminuent de 2.6 millions de francs. M. Seuret, au nom de la commission, recommande la prudence pour les dépenses futures. Il invite les membres du Conseil de Ville à approuver les comptes 2002 et remercie M. Jean Froidevaux, caissier communal, ainsi que le Conseil communal, pour la bonne gestion des comptes.

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat, PDC-JDC, rapporte que son groupe est satisfait du résultat des comptes 2002 et qu'il se rallie aux recommandations de la commission en matière de dépenses, avertissements répétés depuis plusieurs années. La gestion de la commune étant également liée aux décisions du Conseil de Ville, Mme Jeannerat invite les membres à prendre les mesures qui s'imposent. Le groupe PDC-JDC prendra à l'avenir ses décisions en ce sens.

Mme Marie-Anne Rebetez, PS, informe que le groupe socialiste approuvera les comptes 2002, tout en étant conscient que leur résultat est lié aux charges cantonales. Le groupe socialiste, malgré la conjoncture difficile, insiste pour que le Conseil communal préserve les investissements. En effet, ces derniers sont positifs tant pour la population que pour les entreprises. Mme Rebetez cite en exemple le projet Place de la Gare émanant d'une politique d'investissements dynamique, ambitieuse et rigoureuse.

M. Pierluigi Fedele, CS•POP, adresse, au nom de son groupe, ses remerciements au Conseil communal et félicite les fonctionnaires communaux pour les comptes 2002. Il met en exergue l'augmentation des charges cantonales non maîtrisables, sans laquelle les comptes 2002 présenteraient un bénéfice plus élevé. Il souligne également la diminution des rentrées fiscales des personnes morales, dont la contribution baisse de 2.6 millions de francs. Attaché à la notion d'équité fiscale, le groupe CS•POP souhaite la fin de la concurrence fiscale entre cantons, étant d'avis que les seuls bénéficiaires en sont les dirigeants d'entreprises et que la création d'emplois, lorsqu'elle survient, se fait au détriment des conditions salariales et de travail. M. Fedele relève qu'en Suisse, les charges sociales des entreprises sont les plus faibles d'Europe. Des contrôles fiscaux intensifiés et une égalité de traitement fiscal sur l'ensemble du territoire national représentent deux mesures visant l'équité et l'amélioration des finances publiques. L'impôt sur la fortune, plus conséquent qu'actuellement, serait une troisième mesure.

Mme Madeleine Amgwerd précise que l'augmentation de la dette est due entre autres à la reprise de la dette du Centre de gestion hospitalière (CGH) dont la Ville paie, dès 2002, directement les intérêts des années précédentes. Quant aux rentrées fiscales des personnes morales, elles ont atteint quelque 7 millions de francs en 2000 pour diminuer en 2001, bien que toujours en faveur de la Ville, et en 2002, en raison de la crise économique.

M. Michel Hirtzlin, PS, souhaite savoir quelles positions des comptes de fonctionnement et d'investissement sont concernées par le montant de 7.359 millions de francs représentant la reprise de la dette du CGH, la consolidation de crédits et les versements du prêt LIM.

M. Jean Froidevaux, caissier communal, informe que ce montant se compose des éléments suivants :

- la dette du CGH figure sous les rubriques 1510-01 et 1610-01, pour un montant de 3.745 millions de francs. La première rubrique est gérée par le CGH étant donné qu'il s'agit d'un prêt LIM devant être remboursé auprès de SECO. Ce montant est imposé en fonction des conditions du prêt. Quant à la seconde rubrique, la Ville est compétente pour l'amortir selon ses possibilités financières.
- les emprunts consolidés, figurant au passif du bilan (entre autres, la rénovation du Château, la Danse sur la Doux).
- les prêts LIM, figurant également au bilan (entre autres pour le Musée Jurassien d'Art et d'Histoire, la Vieille Ville et la rénovation du Château).

A cela s'ajoutent quelques petits montants, dont M. Froidevaux donnera volontiers le détail, hors séance.

M. Jean-François Rossel, PS, demande des explications concernant la charge financière, les intérêts et amortissements évoqués dans le rapport du Conseil communal. Ce document explique que le montant des intérêts (810 et 811) est inférieur au budget de fr. 646'000.-.

Mme Madeleine Amgwerd répond qu'il s'agit de la différence entre les charges des positions 810 et 811. Elle admet qu'une erreur ait pu se glisser dans ses calculs qu'elle vérifiera.

M. le Président remercie M. Froidevaux pour sa présence.

DECISION : les comptes 2002 ainsi que l'arrêté y relatif sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. **RAPPORT DE GESTION 2002 DE LA MUNICIPALITÉ**

M. le Maire explique que le rapport de gestion relate les événements qui ont marqué la vie communale. Il informe que toute précision ou proposition peut être demandée au Conseil communal.

M. Romain Seuret, PLR, rapporte que la Commission de gestion et de vérification des comptes a pris connaissance du document. Il informe que l'objectif du rapport - transmettre aux membres du Législatif des informations qualitatives et quantitatives de l'activité communale - est atteint. M. Seuret, au nom de la commission, n'émet aucune remarque quant au contenu et remercie le Conseil communal pour la qualité de ce rapport.

Département de la Mairie

Mme Valérie Wüthrich, CS•POP, estime pour le point 1.6, comme l'année dernière, que les personnes décédées devraient figurer sur une autre liste que celle du personnel muté.

M. le Maire informe que le prochain rapport rendra un hommage plus approprié au personnel décédé.

Département des affaires sociales et du logement

M. Jean-François Rossel, PS, revient sur le point 2.6 relatif à la Commission des affaires sociales dont il a été président jusqu'à fin 2002. Il précise que Mme Régine Ramseier en assure la présidence depuis le 1er janvier 2003.

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, constate, dans la répartition du chômage par classe d'âge, que les 15-20 ans et les 21-30 ans sont les plus importantes. Elle demande si le département concerné entend, dans la mesure de ses possibilités, entreprendre des démarches particulières pour ces deux catégories. Elle anticipe sur le prochain point de l'ordre du jour dont le message indique qu'aucun stage premier emploi n'a été organisé ces dernières années.

M. Josy Simon, conseiller communal responsable du Département des affaires sociales et du logement, informe que les stages seront certainement proposés cet automne. Quant aux jeunes chômeurs, M. Simon assure qu'une attention particulière leur est réservée mais que les autres classes d'âge sont également considérées avec beaucoup d'importance. Favoriser une classe plutôt qu'une autre semble difficile.

Département de la culture, de la jeunesse et des sports

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, souhaite savoir où en est le dossier des abattoirs.

Mme Renée Sorg, conseillère communale responsable du Département de l'urbanisme et de l'environnement, rappelle que le dossier a été retourné au Tribunal cantonal. Ce dernier devrait se prononcer sur les heures d'ouverture et sur le système de climatisation. La Chambre administrative a invité les parties à émettre leurs dernières remarques; elles ont jusqu'au 2 juillet 2003 pour lui remettre leurs notes d'honoraires. Mme Sorg attend une réponse dans le courant de cet été.

DECISION : le rapport de gestion 2002 de la Municipalité ainsi que l'arrêté y relatif sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. **MESSAGE RELATIF À L'OCTROI DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE AU FRED**

Point reporté.

8. **DEMANDE DE CREDIT CADRE DE FR. 150'000.- POUR FINANCER DES MESURES EN FAVEUR DES SANS-EMPLOI**

M. Josy Simon, conseiller communal responsable du Département des affaires sociales et du logement, rappelle qu'à plusieurs reprises, le Législatif a approuvé de tels crédits dont le détail figure dans le message. Cette demande de crédit trouve son fondement dans les raisons suivantes :

Tout d'abord, le chômage est en constante augmentation et les chômeurs doivent pouvoir trouver un appui de la Municipalité. Deuxièmement, la Ville dispose de possibilités d'insertion et d'occupation. Finalement, les possibilités d'insertion sont complémentaires aux activités du Canton à ce sujet. M. Simon informe que la Bourgeoisie et Plein Soleil, par exemple, offrent à la Municipalité des places d'insertion.

M. Vincent Chételat, PS, informe que son groupe acceptera cette demande de crédit, considérant de plus les suppressions d'emploi quasi quotidiennes. Il revient sur la nouvelle loi sur l'assurance-chômage, acceptée en novembre dernier, selon laquelle les indemnités de chômage diminueront de 520 à 400 jours dès le 1^{er} juillet 2003. Il souhaite connaître le nombre de Delémontains qui seront en fin de droit dès le 1^{er} juillet.

M. Pierluigi Fedele, CS•POP, avise que son groupe acceptera également la demande de crédit. Il précise que les chômeurs de plus de 55 ans seront épargnés par cette diminution d'indemnités de même que les cantons, dont le taux de chômage est supérieur à 5 %, pour autant qu'ils en émettent la demande expresse à la Confédération. M. Fedele rapporte que, selon des propos diffusés à la radio, 100 Jurassiens seront concernés par l'application de cette nouvelle loi le 1^{er} juillet. Il demande au Conseil communal s'il peut évaluer le nombre de Delémontains touchés d'ici à la fin de l'année. Il souhaite également savoir si le Conseil communal et le Canton ont prévu des mesures correctives pour le cas où le nombre de citoyens en fin de droit atteindrait des proportions importantes. Si tel devait être le cas, il demande au Conseil communal de garantir qu'un nouveau crédit serait voté au cas où le présent crédit ne suffirait pas.

M. Josy Simon précise qu'entre les 1^{er} avril et 31 juillet 2003, 114 Jurassiens arriveront en fin de droit dont 26 Delémontains. Il informe que le dernier crédit de fr. 150'000.-, voté il y a plus d'une année, n'est pas encore épuisé et il espère que le présent crédit suffira à couvrir les besoins. Ce n'est pas certain, compte tenu de l'arrivée de nouveaux jeunes chômeurs ayant obtenu leur CFC en juin. L'évaluation du nombre de chômeurs en fin de droit d'ici à fin 2003 n'est pas possible.

M. Pierluigi Fedele, CS•POP, reformule sa question.

M. Josy Simon assure que l'Exécutif présentera une deuxième demande lorsque le premier crédit sera épuisé.

DECISION : la demande de crédit cadre de fr. 150'000.- pour financer des mesures en faveur des sans-emploi ainsi que l'arrêté y relatif sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. **DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.05/03 - "POUR UN MEILLEUR ACCUEIL", CS•POP, MME EMILIE SCHINDELHOLZ**

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, rappelle que plusieurs interventions ont déjà relevé que les différentes entrées de la ville ne sont pas accueillantes. Elle met en évidence le large tronçon situé entre le giratoire du Stand et celui donnant accès à Develier / Courtételle. Consciente que la situation conjoncturelle n'est pas réjouissante, Mme Schindelholz demande au Conseil communal d'entreprendre les démarches auprès du Canton, afin qu'il crée quelques espaces de verdure sur cette route. Du reste, des îlots sont déjà marqués.

Mme Renée Sorg, conseillère communale responsable du Département de l'urbanisme et de l'environnement, confirme que le Conseil communal accepte ce postulat et qu'il s'approchera du Canton en lui proposant d'étudier cette demande. L'objet est d'ailleurs inscrit dans le plan de la modération de la circulation. Mme Sorg relève que le giratoire et la route appartiennent au Canton alors que les trottoirs sont la propriété de la Ville.

DECISION : le postulat 4.05/03 - "Pour un meilleur accueil", CS•POP, Mme Emilie Schindelholz, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

10. **DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.04/03 - "UNE VITRINE CULTURELLE A LA GARE", CS•POP, MME ODILE MONTAVON**

Mme Odile Montavon, CS•POP, rapporte que la vitrine culturelle de la Vieille Ville est très appréciée. Elle souhaite que la Municipalité profite des travaux en cours à la Place de la Gare pour organiser une vitrine semblable dans le bas de la ville.

Mme Patricia Cattin, conseillère communale responsable du Département de la culture, de la jeunesse et des sports, confirme que le Conseil communal accepte cette motion qui est du reste déjà en bonne voie de réalisation. En effet, des contacts ont été pris avec Jura Tourisme qui déménagera en octobre prochain dans les nouveaux locaux de la Gare. Des panneaux d'exposition sont prévus et certains seront réservés aux manifestations qui se dérouleront à Delémont. Les conditions de cette vitrine doivent encore être déterminées.

M. Gérard Wicht, PCSI, informe que son groupe ne s'oppose pas à cette motion. Il s'interroge toutefois sur le fait que ce sujet ne soit pas réglé par la Commission de la culture. Cette dernière ne fonctionne-t-elle pas actuellement pour qu'une telle demande soit faite par la voie d'une motion au Conseil de Ville ?

M. Hubert Crevoisier, PLR, accepte volontiers, au nom de son groupe, la proposition de Mme Montavon, d'autant que la colonne actuelle est insatisfaisante car elle favorise un affichage sauvage improductif. Il souhaite que l'accès à la vitrine soit simple et bien réglementé et se rallie à l'avis de M. Wicht quant à la Commission de la culture.

Mme Patricia Cattin affirme que la Commission de la culture fonctionne parfaitement et qu'elle planche actuellement sur des dossiers très importants. L'idée d'une vitrine culturelle à la Gare est simplement venue d'une conseillère de Ville, ce qui ne pose aucun problème.

DECISION : la motion 5.04/03 - "Une vitrine culturelle à la Gare", CS•POP, Mme Odile Montavon, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

11. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.05/03 - "QUELLE POLITIQUE CULTURELLE POUR DELÉMONT ?", CS•POP, MME EMILIE SCHINDELHOLZ**

Point reporté.

12. **DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.06/03 - "BOUCLE DE TRANSIT DE LA VIEILLE VILLE : SECURITE DES PIETONS ?", PLR, M. JEAN-RENE RAIS**

M. Jean-René Rais, PLR, cite trois passages pour piétons situés à la rue St-Michel dont la sécurité n'est pas optimale. Premièrement, le passage situé à la sortie nord de l'Ecole de culture générale, qui débouche directement sur la route, n'offre aucune visibilité pour le piéton. Deuxièmement, le passage à l'extrémité nord de la rue des Marronniers offre également une visibilité réduite malgré le miroir parabolique. Finalement, le passage de l'ancien hangar des pompes, menant à la Place de l'Etang, manque lui aussi de visibilité.

De plus, M. Rais est d'avis que le passage pour piétons à l'angle de la rue du Marché aux Chevaux et de la route du Vorbourg, n'est pas approprié, étant donné qu'il chevauche un stop. Sa suppression devrait selon lui être envisagée.

M. Rémy Meury, conseiller communal responsable du Département des travaux publics, confirme que le Conseil communal accepte ce postulat.

M. David Asseo, CS•POP, informe que son groupe acceptera ce postulat. Toutefois, il revient sur le dernier paragraphe du postulat demandant de manière quasi-obligatoire la suppression du passage pour piétons à l'angle de la rue du Marché aux Chevaux et de la route du Vorbourg. Cette suppression incitera les piétons à traverser la route hors des passages. M. Asseo est d'avis que ce passage doit être étudié comme les autres mentionnés dans le postulat. Il appartiendra au Conseil communal de déterminer s'il doit être supprimé ou amélioré du point de vue de la sécurité.

M. Rémy Meury accepte la remarque de M. Asseo et informe que, comme le paragraphe en question se termine par un point d'interrogation, le Conseil communal est d'avis qu'il s'agit d'une question. Le Conseil communal, en acceptant le postulat, mènera donc une étude pour l'ensemble des passages pour piétons cités dans le postulat.

DECISION : le postulat 4.06/03 - "Boucle de transit de la Vieille Ville : sécurité des piétons ?", PLR, M. Jean-René Rais, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

13. RÉPONSE AU POSTULAT 4.10/02 - "FINANCEMENTS DU "MAINTIEN DE LA VALEUR" D'UN OBJET", PLR, M. MARC VOELKE

Mme Madeleine Amgwerd, conseillère communale responsable du Département des finances et des écoles, présente la réponse au postulat. Elle relève que ce point a été reporté, en accord avec M. Voelke, car elle souhaitait des précisions au sujet du postulat qui demandait une étude sur les répercussions sur le prix de l'eau et, dans un deuxième temps, une réflexion sur d'autres objets. Mme Amgwerd a précisé à M. Voelke que l'étude porterait uniquement sur l'eau et qu'elle tenterait de mettre en évidence les incidences que ce mode de financement aurait sur son prix.

Mme Amgwerd a obtenu des renseignements de la part de l'Office des eaux et de la protection de la nature (OEPN), du Service de l'eau de Moutier, de M. Théo Voelke, impliqué dans l'étude de la nouvelle loi cantonale sur l'eau, et du Service des communes du Canton de Berne. L'étude a été menée aux Services industriels et au Service des finances de la Ville.

Le responsable du Service des communes du Canton de Berne a rapporté que le Canton de Berne a obligé ses communes à introduire ce mode de financement, qui est idéal car il permet de stabiliser le prix de l'eau, d'avoir une transparence des coûts et une juste appréciation du coût de l'eau pour le propriétaire. Il génère également une égalité de traitement entre les communes car il s'agit d'un syndicat de communes, ce qui n'existe pas dans le Canton du Jura. Cependant, ce mode de financement engendre une augmentation sensible du prix de l'eau. En effet, le contribuable paie les investissements passés et futurs, étant donné que l'augmentation du prix de l'eau permettrait la constitution d'une réserve couvrant les futurs investissements.

M. Gobat, responsable du Service de l'eau de Moutier, a informé Mme Amgwerd que la mise en place de ce mode de financement n'avait pas obligé la Ville à augmenter le prix de l'eau, vu son coût actuel d'une part, fr. 1.20 / m³, et vu le résultat des comptes de la Ville d'autre part. Par contre, s'agissant des eaux usées, l'introduction de ce système a engendré une augmentation du prix de fr. -.40 / m³, qui se situe actuellement à fr. 1.- / m³. Mme Amgwerd rapporte qu'un calcul a été effectué pour la Municipalité, résultant de l'addition des investissements de ces cinq dernières années divisés par le nombre de m³ d'eau vendus. Le résultat du calcul mène à une augmentation du prix de l'eau de -.60 / m³, après déduction des charges financières et rajout de l'augmentation pour les eaux usées.

Mme Amgwerd informe que la nouvelle loi cantonale sur l'eau devrait bientôt être traitée au Parlement mais que le Canton ne prévoit pas d'introduire ce nouveau mode de financement. De plus, l'OEPN estime que l'introduction d'une législation des eaux basée sur le maintien de la valeur des infrastructures n'est actuellement pas appropriée dans le Canton du Jura car elle signifierait pour bon nombre de communes une hausse très importante du prix de l'eau.

Au vu de cette réponse, Mme Amgwerd rapporte que le Conseil communal trouve inopportun pour la Ville d'introduire seule ce mode de financement. De plus, le Service des communes pourrait également refuser ce mode de financement, étant donné, d'une part, qu'il pourrait être différent de celui des 82 autres communes jurassiennes et considérant,

d'autre part, que le prix de l'eau à Delémont est d'actuellement de fr. 1.30 / m³. De plus, comme expliqué plus haut, la Ville paierait deux fois les investissements. Mme Amgwerd souligne également que le prix de l'eau dans les communes jurassiennes se situe entre fr. -.60 et fr. 2.60 / m³. Quant aux eaux usées, la Ville paie environ fr. -.40 / m³. Pour ces raisons, le Conseil communal ne mènera donc pas une étude plus poussée. Mme Amgwerd rappelle que la Ville a régulièrement investi dans son réseau d'eau ces dernières années et qu'elle ne devrait pas faire face à de grosses dépenses dans un avenir proche.

M. Marc Voelke, PLR, attendait une investigation plus poussée concernant les incidences de ce mode de financement. En effet, le postulat demandait au Conseil communal d'étudier une possibilité de financement qui éviterait à la Ville de recourir à des investissements et qui permettrait de constituer des réserves. M. Voelke estime que l'étude aurait dû être menée sur les 50 dernières années, étant donné la durée de vie des diverses infrastructures concernées, ce qui aurait permis de chiffrer les sommes que la commune aurait dû provisionner, sous la forme d'une hausse du prix de l'eau, ceci en plus du budget de fonctionnement. Des investigations plus poussées auraient indiqué clairement les augmentations de prix des eaux claires et usées sur lesquelles les membres du Conseil de ville auraient pu s'exprimer.

M. Voelke estime que la Municipalité s'est focalisée sur les inconvénients d'un tel mode de fonctionnement et qu'elle a mis de côté ses avantages. Il craint également que la Municipalité, qui ne souhaitait pas de hausse de prix, ait renoncé à mener une étude plus poussée. De plus, il n'y aurait, à son sens, peut-être pas de contre-indication de la part du Service des communes, la ville de Delémont pouvant très bien être pionnière dans l'instauration de ce système. M. Voelke, invité par Mme Amgwerd à discuter de ce sujet une semaine avant la date de réponse, pense que la décision du Conseil communal était déjà prise avant les explications complémentaires fournies. M. Voelke, partiellement satisfait, remercie Mme Amgwerd et le Conseil communal pour cette étude.

Mme Madeleine Amgwerd précise qu'elle n'avait pas d'a priori. Elle répète que le Conseil communal n'est pas prêt à instaurer seul ce mode de financement, d'autant que le Canton ne l'applique pas. Elle précise également que le Conseil communal n'a pas donné cette réponse sous prétexte qu'il refusait une hausse du prix de l'eau. Elle estime que les informations reçues ont permis de répondre au postulat et conçoit que M. Voelke soit partiellement satisfait.

Ont été déposés : 2 questions écrites
1 postulat
1 motion

La séance est levée à 20 h 40.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La secrétaire adjointe :

Michel Rion

Nadia Maggay